



[Page complète](#)

[Version imprimable](#)

Le gouvernement crée une centrale anti-Ghislenghien

Le fédéral va regrouper toutes les infos sur les zones à risques

BRUXELLES Des cris d'horreur. Des flammes immenses. 24 morts. 132 blessés. Samedi en huit, la Belgique commémorera le premier anniversaire de la catastrophe de Ghislenghien. Mais le gouvernement prend les devants. Ce mercredi, lors de sa dernière réunion avant les vacances, le Conseil des ministres fera le point sur les réformes encore nécessaires après la catastrophe. Mais surtout, il avalisera la création d'un outil qui devrait éviter, à l'avenir, que pareil accident se reproduise.

Dans une note de 17 pages et 5 annexes déposée ce matin sur la table du gouvernement figure le projet de créer, pour le 1er janvier 2006, une nouvelle structure: le CICC, pour *point de Contact fédéral pour les Informations en matière de Câbles et de Conduites*.

L'idée est de regrouper - et rendre accessibles via Internet - toutes les infos destinées à ceux "qui souhaitent effectuer des travaux à proximité d'installations de transport de produits dangereux via des conduites et des lignes de haute tension souterraines et de surface". Histoire de ne plus risquer de creuser n'importe où sans les précautions d'usage.

Conducteurs d'engins formés

Un accord a déjà été conclu avec différents intervenants par le ministre de l'Economie, Marc Verwilghen (VLD). Il a obtenu le paraphe de son collègue de l'Intérieur Patrick Dewael (VLD), mais aussi de la Fédération des transporteurs par pipeline, de la S.A. Elia System Operator, et des deux Fédérations de la construction du pays.

En parallèle, ces dernières s'engagent à prendre des initiatives pour "assurer une formation adéquate en vue d'une éventuelle certification de tous ceux qui réalisent des travaux à proximité" de telles installations. Elle visera particulièrement "les entrepreneurs" et "les conducteurs de grue ou de pelleteuse".

Le reste de la note initiée par Guy Verhofstadt (VLD) fait le point sur les départements intervenus dans la gestion de la catastrophe du 30 juillet. On y lit que tout a relativement bien fonctionné, malgré quelques couacs comme le manque de coordination fédérale des ambulances et hélicoptères, ou celui d'une structure de dispatching médical.

Le ministre de la Santé Rudy Demotte (PS) en profite pour annoncer, dès 2006, la prise en charge forfaitaire par les centres de grands brûlés des frais liés aux médicaments non remboursés, pour un budget total de 300.000 euros. Un budget de 1,8 million a aussi déjà été débloqué pour le remboursement des pansements actifs.

Christian Carpentier

© La Dernière Heure 2005



[Retour au titre](#)